



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0137

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 2

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0137**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 2**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1126 du 30 novembre 2009, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour l'exploitation avec intéressement des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2).

Ce marché à bons de commande a été notifié sous le numéro 09435709 le 16 décembre 2009 à l'entreprise Cofely pour un montant global de 1 920 000 € HT minimum, soit 2 296 320 € TTC, sans engagement de montant maximum.

Le marché implique une démarche collaborative avec l'exploitant afin de permettre à la Communauté urbaine d'atteindre les cibles sur les dépenses de combustible des bâtiments, conformément aux orientations stratégiques de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine visant à mieux maîtriser et consommer l'énergie et à réduire les émissions associées de gaz à effet de serre.

Les stipulations du marché prévoient l'ajustement des engagements contractuels de consommation par avenant pour prendre en compte les écarts constatés, et que les gains financiers associés aux économies d'énergie réalisées par l'exploitant seront partagés par le maître d'ouvrage et l'exploitant, titulaire du marché.

Par délibération n° 2013-3821, le Conseil de communauté du 28 mars 2013 a autorisé la signature d'un avenant n° 1 pour ajuster les forfaits annuels (rapportés à une saison de chauffe moyenne) pour la consommation de combustible, faisant passer le montant des forfaits annuels de 332 628,83 € HT base marché à 294 411 € HT.

Au terme de la troisième saison d'exploitation, l'efficacité énergétique de 6 chaufferies a été améliorée, et la quantité de combustible consommé est inférieure de plus de 15 % aux quantités contractuellement définies pour le chauffage des locaux concernés, ceci notamment grâce aux travaux de rénovation de plusieurs chaufferies menés par le service.

Pour 2 autres chaufferies, la quantité de combustible est supérieure de plus de 15 % aux quantités contractuellement définies.

Il est proposé par cet avenant n° 2 d'ajuster les forfaits annuels pour la consommation de combustible de l'ensemble de ces chaufferies. Le montant cumulé de ces forfaits passerait de 294 411 € HT (base avenant n° 1) à 254 545,96 € HT, soit une diminution annuelle estimative de 39 865,04 € HT pour chacune des saisons restantes de la durée du marché.

S'agissant d'un marché à bons de commande, cet avenant est sans incidence sur le montant contractuel du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 09435709 conclu avec l'entreprise Cofely pour l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.